



002264

DECISION N° _____ /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF
portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 000205/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
Vu l'arrêté n° 000206/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division des Régies Financières de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections : **Administration Générale et Prix, Poids et Mesures**, Promotion **2018-2020**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	ABADA ASSOMO MURIELLE RAISSA	M-105770	AGA
2	ANGUE EDOU NOËLLE SORELLE-AUDREY	V-105808	
3	ESSOMBA BALLA INNOCENT STEPHANE	X-105914	
4	KOA LUC LEANDRY	L-105966	
5	DEWA IBRAHIM ALIOU	S-105874	PPMA
6	MBILE PFOUEHR ECRIC ARTHUR	Q-106010	
7	NDONG MENAM MICHEL CLAUDE	F-106082	

Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINEPAT/SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le

06 OCT 2021



Joseph LE